

République française
Liberté – Égalité –
Fraternité

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 026-212601975-20240404-DECIS_2024_01A-AR



DECISION DU MAIRE

N°DECIS_2024_01A

Objet : MAPA de travaux : réaménagement de l'esplanade de la Mairie

Le Maire de la Commune de Montélier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;
Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique portant sur les marchés à procédure adaptée ;
Vu les articles R2194-2 et suivants du Code de la commande publique portant sur les modifications possibles du marché initial par avenant dans la limite de 50% de son montant initial ;
Vu le décret 2022-1683 du 28/12/2022 portant diverses modifications du code de la commande publique ;
Vu la délibération en date du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour tout marché ou accord-cadre d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées défini par décret » ;

Considérant le projet de réaménagement de l'esplanade de la Mairie nécessitant une technicité particulière,
Considérant l'offre de la société Sols Vallée du Rhône ;

DECIDE

Article 1

D'accepter l'offre de la société Sols Vallée du Rhône pour un montant de 85 520.12€ HT

Article 2

De signer le devis et tous les documents mettant en œuvre la présente décision et tout avenant ne bouleversant pas l'économie générale du marché.

Fait à Montélier, le 04/04/2024

Le Maire,



Bernard VALLON